

Cote du document:	EB 2010/99/INF.5
Date:	15 avril 2010
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F

Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

**Résultats du vote par correspondance
du Conseil d'administration concernant
la proposition de don au titre du
guichet-pays spécifique destiné à
l'Institut interaméricain de coopération
pour l'agriculture (IICA) pour le
programme d'appui à la sécurité
alimentaire et à la création d'emplois
dans les zones rurales touchées par le
séisme en Haïti**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 21-22 avril 2010

Pour: **Information**

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Résultats du vote par correspondance du Conseil d'administration concernant la proposition de don au titre du guichet-pays spécifique destiné à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti

1. Compte tenu de l'urgence d'aider Haïti exprimée massivement par les gouverneurs du FIDA lors de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs, tenue les 17 et 18 février 2010, et aux fins de la mise en œuvre dudit programme dans les meilleurs délais, le Président du FIDA a transmis, en date du 9 mars, à tous les membres et membres suppléants du Conseil d'administration, pour approbation, son rapport concernant la proposition de don au titre du guichet-pays spécifique destiné à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti (voir pièce jointe). Les membres et membres suppléants ont été invités à voter par correspondance avant le 24 mars 2010 à minuit (heure de Rome).
2. À la clôture du vote, le nombre de suffrages requis pour validation avait été reçu ainsi que celui nécessaire pour l'approbation du don au titre du guichet-pays spécifique. Aux termes de l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers (2 414,568) du nombre total de voix dont disposent les membres du Conseil d'administration (3 621,852). Aux termes de l'article 19.1, toutes les décisions du Conseil sont prises à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, à condition que cette majorité soit constituée par plus de la moitié du nombre total des voix dont disposent les membres du Conseil d'administration.
3. Les réponses – soit 3 511,365 votes (96,9% du total de 3 621,852) – ont été reçues des membres du Conseil d'administration ou de leurs suppléants dans le délai imparti. Tous les votes reçus étaient favorables à la proposition.
4. Par conséquent, le Conseil d'administration a autorisé les fonds nécessaires, au titre du guichet-pays spécifique, en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti, accordera un don ne dépassant pas deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (2 500 000 USD) à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour ce programme de dix-huit mois. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

Date: 9 mars 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

**Rapport du Président concernant une
proposition de don au titre du
guichet-pays spécifique destiné à
l'Institut interaméricain de coopération
pour l'agriculture pour le**

**Programme d'appui à la sécurité
alimentaire et à la création d'emplois
dans les zones rurales touchées par le
séisme en Haïti**

Pour: **Approbat**ion

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Marco Camagni

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2576
courriel: m.camagni@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Première partie – Introduction	1
Deuxième partie – Recommandation	2
Annexe	
Programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti	3
Appendice	
Results-based logical framework (Cadre logique axé sur les résultats)	1

Sigles et acronymes

CEHPAPE	Centre haïtien pour la promotion de l'agriculture et la protection de l'environnement
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
PACT-PV	Plan d'action à court terme d'appui à la production vivrière

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture pour le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti, telle qu'elle figure au paragraphe 8.

Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture pour le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti

J'ai l'honneur de présenter le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition de don au titre du guichet-pays spécifique à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture pour le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti, d'un montant de 2,5 millions d'USD.

Première partie – Introduction

1. Dans le présent rapport, il est recommandé au FIDA d'apporter un appui à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour le programme proposé.
2. Le document relatif au don soumis au Conseil d'administration pour approbation figure en annexe au présent rapport: Programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti.
3. Les objectifs et le contenu du programme considéré sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'à la politique du Fonds en matière de prévention des crises et de redressement, approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2005. Dans les pays sujets à des crises ou touchés par celles-ci, comme Haïti, la politique du Fonds précise le cadre juridique et les critères régissant: l'intervention du FIDA; la coopération avec les autorités nationales et la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, d'autres donateurs officiels et privés et les ONG; l'analyse des risques et l'échelonnement stratégique des décisions du FIDA; la révision, à titre exceptionnel, de la conception du programme, des procédures d'exécution et des mécanismes de financement pour appuyer les activités menées au titre du programme.
4. En particulier, le programme proposé est conforme aux objectifs de la politique du Fonds en matière de prévention des crises et de redressement: i) atténuation de l'impact et gestion des risques de catastrophe naturelle, de conflit violent et de fragilité de l'État dans les zones rurales; ii) réduction de l'impact de la crise sur le capital social, humain et matériel des ruraux pauvres; et iii) renforcement de l'État de droit, de la gouvernance et des capacités institutionnelles, spécialement dans les zones rurales.
5. Le programme proposé est en outre aligné sur les grands axes du programme spécial du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, qui vise à stimuler la production vivrière et à accroître les revenus des pauvres, en particulier des populations déplacées. Le programme est en phase avec les éléments clés de la stratégie du ministère, comme la création d'emplois par le biais de travaux à forte intensité de main-d'œuvre, l'accès aux intrants et services agricoles, la remise en état des infrastructures de production et l'aménagement des bassins versants.
6. Le programme s'inscrit dans le plan d'intervention à court terme du FIDA en réponse au séisme, lequel vise à rétablir des conditions normales de production dans les zones rurales les plus touchées par le tremblement de terre. Le programme a pour objectif principal de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales de deux départements (Ouest, Nippes)

touchés par le séisme du 12 janvier 2010, où des flux migratoires importants ont été signalés. Le groupe cible du programme a été estimé à environ 12 000 familles.

7. La coordination avec d'autres organismes de développement sera assurée par le groupe sectoriel de Port-au-Prince et le groupe de travail constitué, le 12 février 2010, par les trois organismes siégeant à Rome: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le FIDA.

Deuxième partie – Recommandation

8. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti, accordera un don ne dépassant pas deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (2,5 millions d'USD) à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture pour ce programme de dix-huit mois. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti

I. Contexte

1. Haïti est le pays le plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes. Selon l'indicateur de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, il occupe la 146^e place sur 177 pays. Selon les résultats d'une récente enquête sur les conditions de vie, 77% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Haïti est un pays à forte densité démographique (9,6 millions d'habitants pour 27 560 km², soit 348 habitants/km²). L'agriculture est à l'origine de 26% du PIB et, malgré une rapide urbanisation, la population rurale représente encore 60% de la population totale.
2. L'épicentre du séisme était situé dans le département de l'Ouest, où il a causé d'innombrables pertes en vies humaines et des dégâts considérables, surtout à Port-au-Prince, la capitale, et dans les centres périurbains. Une enquête préliminaire des périmètres irrigués dans les zones rurales touchées, à laquelle ont participé des associations d'irrigants, a été entreprise avec l'appui de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Centre haïtien pour la promotion de l'agriculture et la protection de l'environnement (CEHPAPE).
3. Le séisme a causé de graves dommages aux habitations rurales, à l'approvisionnement en eau potable, aux infrastructures rurales et productives dans les départements de l'Ouest, des Nippes et du Sud-Est dans un rayon de 100 km de la capitale. Il est estimé en outre qu'environ 600 000 personnes ont migré de la capitale aux provinces, ce qui accroîtra la pression sur les disponibilités vivrières et le risque de conflits fonciers.
4. Pour faire face à cette situation dramatique, le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural a préparé, avec l'aide de l'IICA et de la FAO, un programme spécial d'appui à la production alimentaire et à l'intégration des populations migrantes dans les zones rurales. Fin janvier, une mission du FIDA a rencontré le Ministre de l'agriculture, les coordonnateurs des projets financés par le FIDA et les représentants de la FAO, de l'IICA et du PAM en vue d'examiner les informations relatives à la situation post-séisme qui avaient été rassemblées dans le cadre de l'enquête préliminaire et de définir les étapes ultérieures de l'intervention du FIDA à court terme.
5. En tenant compte de ce qui précède, le FIDA a élaboré le présent programme d'appui à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales touchées par le séisme en Haïti.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

6. Le programme proposé est aligné sur les grands axes du programme spécial du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, qui vise à stimuler la production vivrière et à accroître les revenus des pauvres, en particulier des populations déplacées. Le programme est en phase avec les éléments clés de la stratégie du ministère, comme la création d'emplois par le biais de travaux à forte intensité de main-d'œuvre, l'accès aux intrants et services agricoles, la remise en état des infrastructures de production et l'aménagement des bassins versants.
7. Le programme s'inscrit dans le plan d'intervention à court terme du FIDA en réponse au séisme, visant à rétablir des conditions normales de production dans les zones rurales les plus touchées par le tremblement de terre. Le plan d'intervention comporte aussi les points suivants: i) appui du FIDA à la poursuite du Plan d'action à court terme d'appui à la production vivrière (PACT-PV) lancé à la suite de la crise

alimentaire de 2008, un projet du gouvernement et de la FAO qui prévoit la distribution de semences et d'outils agricoles aux familles vulnérables de producteurs; et ii) appui renforcé du FIDA à l'exécution de trois projets en cours et à la révision des programmes de travail et budgets annuels pour l'utilisation de fonds supplémentaires en réponse aux besoins post-séisme des populations résidentes et migrantes dans les départements du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre.

8. Le programme contribuera à la réalisation de l'objectif général du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), qui consiste à améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres. Son exécution repose sur le ciblage des bénéficiaires et l'intégration des femmes et des jeunes par l'application de critères appropriés, la coordination avec les autres partenaires du développement, la participation et la responsabilisation des associations d'irrigants et des organisations locales, le lancement de travaux à forte intensité de main-d'œuvre pour la remise en état des systèmes d'irrigation et l'aménagement des bassins versants, et la réparation des routes rurales.

III. Le programme proposé

9. Le programme a pour objectif principal de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les zones rurales de deux départements (Ouest, Nippes) frappés par le séisme, où des flux migratoires importants ont été signalés. Ses objectifs précis sont les suivants: i) amélioration de la production alimentaire dans la zone du programme; ii) création d'emplois par le biais de travaux à forte intensité de main-d'œuvre; et iii) mise en valeur du capital social et humain.
10. Le groupe cible du programme a été estimé à environ 12 000 familles, dont: i) 9 000 familles touchées par le tremblement de terre et organisées en associations d'irrigants (13 systèmes d'irrigation représentant un total d'environ 4 000 ha), groupes de femmes ou autres groupes; et ii) 3 000 familles de migrants en provenance de la capitale en position particulièrement vulnérable du fait de la perte de leur patrimoine et de leur emploi. Les familles bénéficieront d'activités génératrices d'emploi, comme la remise en état des infrastructures de production endommagées et l'aménagement des bassins versants.
11. Le programme, qui durera dix-huit mois, sera articulé autour de trois composantes opérationnelles:
 - **Composante 1. Amélioration rapide et durable de la production vivrière.** Les activités suivantes seront entreprises: i) remise en état des infrastructures productives (systèmes d'irrigation, routes rurales, centres communautaires et infrastructures de stockage de la production, de commercialisation et de transformation); ii) approvisionnement en intrants (semences/outils agricoles dans le cadre du PACT-PV) et services agricoles (traction animale); et iii) création de jardins collectifs (validation de la technologie de multiplication des semences) et de jardins potagers familiaux avec l'appui de l'initiative ProHuerta.
 - **Composante 2. Protection des ressources naturelles.** Cette composante vise à associer la conservation des sols et les techniques de développement à des travaux à forte intensité de main-d'œuvre. Il est prévu: i) d'aménager les bassins versants en amont des systèmes d'irrigation et des travaux anti-érosion; et ii) de cultiver des variétés fourragères, de reboiser et de planter des arbres fruitiers.

- **Composante 3. Mise en valeur du capital humain/social et financement des microentreprises.** Cette composante mettra l'accent sur ce qui suit: i) renforcement des capacités des associations d'irrigants, pour la gestion de leurs systèmes d'irrigation; ii) consolidation des groupements féminins pour la gestion de leurs microentreprises; et iii) programmes de formation à l'intention des populations résidentes et migrantes, et en particulier des jeunes. Ces activités de formation porteront sur: organisation sociale; gestion des risques de catastrophe; parité hommes-femmes; irrigation et gestion des infrastructures routières; administration, comptabilité et plans d'affaires en vue de la gestion des microentreprises; formation technique: construction, agriculture, pépinières, transformation et commercialisation de la production; visites d'échange et financement de facteurs de production pour la création de microentreprises (50% de femmes).

IV. Résultats et avantages escomptés

12. Les résultats et avantages escomptés sont les suivants:

- environ 12 000 ménages peuvent retourner à la production agricole et obtenir des emplois créateurs de revenus;
- les systèmes d'irrigation sur au moins 3 000 ha sont opérationnels et les routes rurales sur environ 12 km sont remises en état; environ 9 000 ménages reçoivent des semences et un nécessaire agricole constitué d'outils; environ 300 jardins collectifs et familiaux sont créés;
- environ 900 ha de travaux de conservation des sols et de reboisement sont effectués; environ 200 000 jours-hommes d'emploi sont créés; et
- plus de 250 cours, ateliers et visites ont lieu pour permettre l'échange d'expériences en matière d'organisation sociale, de production agricole, de questions de parité hommes-femmes, de travaux de remise en état, de prévention des risques et de création de microentreprises.

V. Modalités d'exécution

13. Le programme sera exécuté par l'IICA, le bénéficiaire du don, qui passera un contrat avec une organisation partenaire, le CEHPAPE, une ONG nationale compétente en matière de projets de développement et d'urgence dans la zone du programme. L'IICA collaborera en outre avec un réseau de services professionnels nationaux, si besoin est.
14. Un comité de pilotage sera constitué pour garantir que les activités menées au titre du programme sont conformes aux politiques et stratégies du gouvernement et étroitement coordonnées avec les opérations d'autres donateurs, en particulier avec le projet PACT-PV mené conjointement par le gouvernement et la FAO pour la distribution de semences et d'outils. Des comités locaux, auxquels les bénéficiaires participeront pleinement, seront constitués au niveau sous-régional; chaque système d'irrigation aura un tel comité, qui inclura des représentants désignés par les associations d'irrigants ou autres organisations locales.
15. L'IICA sera chargé de la gestion des aspects opérationnels, administratifs et financiers du programme, ainsi que de la présentation des rapports techniques et financiers. Il mettra en place une unité de coordination du programme qui sera directement responsable de la planification et du suivi des activités menées au titre du programme. L'IICA gèrera les ressources du FIDA affectées au don suivant ses principes et conformément à des procédures en matière de décaissement, de passation de marchés et d'audit agréées par le FIDA.

VI. Coût et financement indicatifs du programme

16. Le coût total du programme a été estimé à 3,2 millions d'USD. Outre le don proposé par le FIDA (2,5 millions d'USD, dont une contribution de 2,0 millions d'USD de fonds complémentaires du Gouvernement suédois), les autres sources de financement proviennent du PACT-PV (0,6 million d'USD) et du projet ProHuerta (0,1 million d'USD).

Récapitulatif du budget et du plan de financement (en dollars des États-Unis)

<i>Nombre</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement^a</i>	<i>Total</i>
I.	Intrants agricoles et matériaux ^b	988 000	705 000	1 693 000
II.	Main-d'œuvre locale ^c	937 000	-	937 000
III.	Formation ^d	67 000	-	67 000
IV.	Services de consultants	280 000	-	280 000
V.	Coûts opérationnels ^e	108 000	-	108 000
VI	Coûts administratifs de l'IICA ^f	120 000	-	120 000
	Total	2 500 000	705 000	3 205 000

^a S'il y a lieu.

^b Le cofinancement concerne les semences et les outils fournis par le PACT-PV (600 000 USD) et les intrants et le matériel agricoles fournis par le projet PROHUERTA (105 000 USD).

^c Les modalités de paiement seront définies dans le contrat IICA/CEHPAPE.

^d Comprend uniquement les dépenses de formation correspondant aux supports didactiques, au transport, aux repas, etc.; les autres dépenses comme le coût des formateurs entrent dans la catégorie IV, Services de consultants.

^e Comprend les salaires du personnel et les dépenses de fonctionnement de l'unité de coordination du programme.

^f 5% sur les dépenses justifiées.

Results-based logical framework

	Objectives-hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
Objective	To contribute to food security and to the generation of jobs in the rural areas of the departments of the West and Nippes affected by the earthquake of 12 January 2010, and in particular the municipalities of Gressier, Léogane, Petit-Goave and the Grand-Goave of the department West where impact has been the more severe	<ul style="list-style-type: none"> • 12,000 households in the programme area get back to agricultural production, and obtain jobs to generate incomes 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme reports • Supervision reports • Programme evaluation 	<p>Adverse climatic conditions that impede the implementation of rehabilitation works or even provoke further damages to productive infrastructure</p> <p>Insecurity in general and land conflicts in particular</p>
Outputs	<ul style="list-style-type: none"> • Food production in the area of the project is boosted through the rehabilitation of infrastructures, the supply of agricultural inputs and the implementation of community and vegetable gardens • Watershed management practices are improved and employment generated • Human and social capital are strengthened 	<ul style="list-style-type: none"> • The irrigation systems of the West and Nippes departments are rehabilitated • The rural roads in the irrigation systems are rehabilitated, in order to support the agricultural production • 12,000 rural smallholders and refugees receive agricultural inputs and tools • 65 community and 260 vegetable gardens are planted • Soil conservation and reforestation works are carried out in the basins of the irrigation systems • 200,000 man/days of employment generated • Rural population and refugees in the project area are trained to overcome the emergency 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme reports • Programme evaluation 	<p>Coordination of efforts will be crucial to achieve the integrated provision of goods and services that will allow the implementation of the programme and the achievement of expected results</p>
Key Activities	<ul style="list-style-type: none"> • Rehabilitation of irrigation systems • Rehabilitation of rural roads • Supply of agricultural inputs and tools • Establishment of community and family gardens • Soil conservation and reforestation works • Training for rural population and refugees in the project area 	<ul style="list-style-type: none"> • 3,000 ha in the 13 irrigation systems are under irrigation by 2011, at least • 12.5 km of rural roads are rehabilitated, in order to support the agricultural production • 9,000 households receive agricultural inputs and tools, to plant food crops • 300 community and family gardens are established • Soil conservation and reforestation works are carried out over approximately 900 ha • More than 250 courses, workshops and tours for exchange of experiences on social organization, agricultural production, gender, rehabilitation works, risk prevention, and microenterprises, are carried out • 10 rural microenterprises are established 	<ul style="list-style-type: none"> • Project reports • Project evaluations 	<p>Manpower is available; materials and equipment are available; seeds and tools are supplied; support services are provided</p>